

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

## PROCES VERBAL

---

**Le onze janvier deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames GALLAIS Véronique, TERRIEN Agnès, Monsieur ECOMARD Paulin.

**ABSENT** : Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

Madame Maryline BLANCHARD a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 décembre 2021.

### **RÉVISION DU PLU – RÉUNION 11**

Monsieur JOUAN de la société A+B Environnement débute la séance en présentant le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), travaillé tout au long de l'année 2021 par la commission « Urbanisme », aux membres du conseil municipal. Cette présentation entre dans le cadre du débat réglementaire, le projet doit obligatoirement être présenté tel qu'il a été défini par la commission « Urbanisme ». Monsieur JOUAN insiste sur l'importance de cette phase qui va engager la traduction réglementaire du PADD. Présenté comme une clé de voûte, il définit les projets, les grandes orientations générales et les objectifs du nouveau PLU. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace, garante du développement durable de la commune. D'ici 2030, il faudra diviser par deux l'artificialisation des espaces. Monsieur JOUAN ajoute que le PADD a été en amont présenté aux Personnes Publiques Associées (DDTM, chambres consulaires, conseil départemental, CCSRA, ...) et qu'un échange avec les acteurs économiques occupant des surfaces importantes dans le bourg s'est également effectué courant du mois de décembre.

La présentation s'articule sur les trois grands axes du PADD :

1. Conforter la vitalité communale par un renforcement de l'assise démographique et urbaine du bourg.
2. Maintenir la vitalité de la campagne et la coexistence entre ses activités et les habitants.
3. Préserver et valoriser la qualité du cadre de vie (Les déplacements, le paysage, le patrimoine, l'environnement).

Deux délibérations doivent être prises durant ce conseil. La première pour acter du débat réglementaire et la deuxième pour instaurer le sursis à statuer à l'issue de ce débat, permettant

la possibilité de mettre en pause les projets qui pourraient aller à l'encontre ou compromettre le nouveau PLU. Le ou les projets concernés attendront d'être instruits sur le nouveau PLU de 2023.

A l'issue de la présentation et des échanges, les délibérations du conseil municipal actent la présentation du PADD et la mise en place du sursis à statuer à l'unanimité.

La réunion publique sera quant à elle organisée le jeudi 3 février à 19h00.

### **RECONDUCTION ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNE**

Dans l'attente du vote du budget 2022, la commune peut conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décider par délibération de son conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal, d'utiliser cette possibilité afin de pouvoir mandater de nouvelles dépenses d'investissement intervenues avant le vote du budget 2022.

### **BUDGET COMMUNE**

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au budget 2021</u>	<u>Crédits à ouvrir au budget 2022</u>
<b>20</b> – Immobilisations incorporelles	60 941,12 €	<b>Proposé : 15 000,00 €</b>
<b>204</b> – Subventions d'équipement versées	60 849,61 €	<b>Proposé : 10 000,00 €</b>
<b>21</b> – Immobilisations corporelles	850 597,70 €	<b>Proposé : 60 000,00 €</b>
<b>23</b> – Immobilisations en cours	369 500,00 €	<b>Proposé : 50 000,00 €</b>

Le conseil municipal décide l'ouverture des crédits précités, étant entendu que ces crédits seront inscrits au budget 2022 lors de son adoption.

### **LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES CORVIDÉS**

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de Loire-Atlantique, lance en 2022, une nouvelle lutte collective contre les corvidés (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes) sur les communes qui subissent le plus de dégâts (5 secteurs, situés au sud du département). Il est nécessaire d'effectuer une régulation des espèces de corvidés de manière cohérente et efficace. Ces animaux provoquent des dommages agricoles importants, des risques sanitaires (fientes), des dégâts matériels et des dommages écologiques. Pour notre commune, les frais de participation s'élèvent à 957 € ; la lutte collective est programmée du 11 au 25 mai.

Le conseil municipal valide la prise en charge en totalité par la commune des frais de participation et nomme Jean-Emmanuel CHARRIAU comme référent.

### **CHAUFFAGE ÉCOLE PUBLIQUE**

Madame la Maire présente aux élus, les deux devis reçus par les entreprises Climat Uni Vert et Jean-Jacques FOUCHER. Elle précise que ces deux devis ont été analysés par le SYDELA dans le cadre de sa mission de maîtrise de l'énergie dans les collectivités. Il en ressort les informations suivantes :

- L'entreprise Climat Uni Vert remplace la pompe à chaleur par une autre sans prendre en compte la programmation et la distribution – devis de 36 843,53 € H.T.
- L'entreprise Jean Jacques Foucher remplace la PAC et installe un système de régulation et change le système de distribution. Ceci paraît être une bonne solution au vu de l'inconfort et du dimensionnement précédent – devis de 51 546,00 € H.T.

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil que le montant prévisionnel estimé était de 50 000,00 € H.T et qu'une demande de subvention auprès de la DSIL pour un taux de subvention de 80 %, est effectuée. Les travaux ne doivent pas se faire avant la notification de la dotation.

Compte tenu que l'analyse du SYDELA préconise la proposition de l'entreprise Jean-Jacques FOUCHER et que le devis rentre dans l'estimation, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette offre.

### **PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE PRIVÉE**

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école privée Sainte Marie, il convient de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement, pour l'année scolaire 2021-2022, par élève stéphanois présent le jour de la rentrée de septembre 2021. Soit 124 élèves dont 43 maternelles et 81 élémentaires. Madame la Maire précise que la contribution de la commune en faveur de l'école privée ne peut être supérieure à celle versée pour la scolarité d'un enfant de l'école publique.

L'OGEC sollicite le budget suivant, 1 300 € pour les maternelles et 413 € pour les élémentaires, représentant environ une demande d'augmentation de 3% au global, par rapport à l'année scolaire précédente. Madame la Maire informe des efforts appliqués par l'école privée avec une augmentation des frais de scolarités demandés aux parents et une réduction des charges.

Après présentation, le conseil municipal valide la participation communale aux dépenses de fonctionnement pour cette nouvelle année scolaire, à 1 300 € pour les maternelles et 413 € pour les élémentaires, soit un montant total de 89 353 €.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### Radars pédagogiques

Le radar est arrivé et sera prochainement installé.

#### Panneau d'affichage

Le panneau d'affichage a été installé le 29 décembre 2021 et l'entreprise PADIOU a mis en place l'électricité le mardi 11 janvier 2022. Quelques branchements sont encore nécessaires avant la mise en route.

#### City Stade

Les travaux ont débuté cette semaine.

#### Repas des aînés

Le repas des aînés a été annulé en raison de la propagation du Covid. Il est souhaité de le reconduire au printemps ou à l'été sous toute réserve de l'évolution sanitaire.

#### Colis de Noël

Comme chaque année, cette distribution est très appréciée. Les personnes concernées remercient le conseil municipal.

#### Parcours sportif – jeux du plan d'eau

Monsieur GEORGET Nicolas évoque l'état de dégradation du parcours sportif. Madame la Maire informe que ce sujet sera justement évoqué lors de la prochaine réunion de la commission « Enfance jeunesse et sports ».



Madame la Maire lève la séance.